

AVENANT DU 18 DECEMBRE 2020  
A L'ACCORD DU 20.07.2015 POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES A POLE EMPLOI ET  
A SES AVENANTS PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE DE L'ACCORD

Constatant que la négociation relative à l'emploi des personnes handicapées à Pôle emploi n'a pas pu être engagée au cours du second semestre 2020, dans les délais prévus compte tenu du contexte sanitaire, les parties signataires du présent avenant conviennent des dispositions suivantes :

**ARTICLE 1 :**

Le terme de l'accord du 20 juillet 2015 pour l'emploi des personnes handicapées à Pôle emploi, prolongé par les avenants des 18 juillet 2018 et 20 mars 2020 est fixé, par le présent avenant, au 31 décembre 2021.

**ARTICLE 2 :**

Les parties conviennent que la prochaine négociation portant sur les mesures relatives à l'insertion et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés sera engagée au cours du second semestre 2021.

**ARTICLE 3 :**

Le présent avenant signé est notifié par la direction de Pôle emploi aux organisations syndicales représentatives de branche conformément aux dispositions de l'article L. 2231-5 du Code du travail.

W DV FM SA NP SS JB



Cet avenant est déposé, conformément aux dispositions légales, au secrétariat-greffe du Conseil de Prud'hommes de Paris et à la Direction générale du travail selon les modalités en vigueur.

Le présent avenant entre en vigueur le 18 décembre 2020.

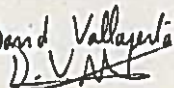
Fait à Paris, le 18 décembre 2020

Le Directeur Général de Pôle  
emploi

Jean BASSERES



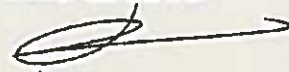
Pour la CFDT

David Vallayria  


Pour la CFE-CGC



Pour la CFTC

  
S. JARBLOT

Pour la CGT

 Nathalie Perron .N

Pour la CGT-FO

 Soeur

Pour la FSU SNU





pôle emploi

Pour le SNAP POLE EMPLOI

~~Laurent Nériaque~~

NP S IV FN SA JB

CFE-CGC Métiers de l'Emploi  
Madame PETIT Suzie  
Monsieur MARTIN Frédéric-Paul  
DSC  
38 rue des Frères Flavien  
75020 PARIS

Paris, le 04 Février 2021

DRH/RS  
DRS QVTD/CJN

LRAR n° 2 C 154 417 39266 .

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir trouver, ci-joint :

L'avenant du 18 décembre 2020 relatif à l'accord du 20.07.2015 pour l'emploi des personnes handicapées à Pôle Emploi et ses avenants portant modification de la durée de l'accord.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Responsable des Relations sociales pour  
Pôle Emploi

Céline JEHAN

